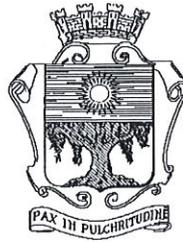


AR PREFECTURE

006-210600110-20180704-10-DE  
Reçu le 16/07/2018



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 10 – PERSONNEL COMMUNAL : DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Séance Publique Ordinaire du 04 JUILLET 2018  
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Claude CALIMAR, M. Bernard MACCARIO, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Christian HUGUET, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS, Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, Mme Joëlle HENON-DECOUARD, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, Mme Françoise SANCHINI, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, M. Philippe RASTOLDO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Flora DOIN,

PROCURATIONS : M. Nicolas SBIRRAZZUOLI à M. Claude CALIMAR, Jean-Elie PUCCI à M. André RIOLI, Mme Sophie REID à Mme Marie-José LASRY, M. Bernard MAILLE à M. Stéphane EMSELLEM, Mme Cécile GARBATINI à Mme Aimée GARZIGLIA,

QUORUM : 14  
PRESENTS : 21  
VOTANTS : 26

Secrétaire : Mme Flora DOIN

Date de convocation de séance : 26 juin 2018

AR PREFECTURE

006-210600110-20180704-10-DE  
Reçu le 16/07/2018

VILLE DE BEAULIEU SUR MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2018



X - PERSONNEL COMMUNAL : DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Madame Arzu-Marie PANIZZI, Adjoint au Maire, s'adresse à ses collègues en ces termes :

« Il convient de procéder à l'actualisation de la délibération du 16 mai 1995 autorisant le recrutement d'agents non titulaires et occasionnels.

En prévision de la saison estivale, il est nécessaire de renforcer les services de la police municipale, du centre technique municipal, de l'office de tourisme et de l'accueil de loisirs sans hébergement.

A ce titre seront créés 22 emplois maximum, à temps complet, de catégorie C, pour une période allant du 1er avril au 31 octobre de chaque année, soit :

- 12 adjoints techniques territoriaux,
- 9 adjoints d'animation territoriaux,
- 1 adjoint administratif territorial.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter 22 agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période allant du 1er avril au 31 octobre de chaque année, en application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.
- De charger Monsieur le Maire de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

- Autorise Monsieur le Maire à recruter 22 agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période allant du 1er avril au 31 octobre de chaque année, en application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

AR PREFECTURE

006-210600110-20180704-10-DE  
Reçu le 16/07/2018



- Charge Monsieur le Maire de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Roger ROUX

AR PREFECTURE

006-210600110-20180704-10-DE  
Reçu le 16/07/2018

